



Politique d'accueil des personnes en situation de handicap au sein des formations proposées par l'IDE

A. Les candidats potentiels au DU de droit équin qui souhaiteraient déclarer spontanément être en situation de handicap dès le premier contact :

Deux choix de prise de contact possibles :

* le service d'accueil et d'accompagnement des étudiants en situation de handicap de l'Université

<https://www.unilim.fr/u-pratique/accueil-et-accompagnement/laccompagnement-du-handicap/>

88 Rue du Pont St Martial

87000 Limoges

05.55.14.90.70

servicehandicap@unilim.fr

Christine Michon

Chargée d'Insertion Professionnelle

Service Orientation et Insertion professionnelle

88 rue du Pont St Martial

87000 Limoges

05 55 14 92 49

christine.michon@unilim.fr

Service Santé étudiante

Campus Condorcet

209C, Boulevard Vanteaux

87036 LIMOGES

05.55.43.57.70

ssu@unilim.fr

* ou Claire BOBIN, Laurie BESSETTE ou Marine VILBOURG : droitequin@gmail.com / 06.75.42.48.08

En cas de contact direct avec Claire BOBIN, Laurie BESSETTE ou Marine VILBOURG :

Le candidat est de toute façon orienté vers l'Université dans le cadre de la procédure d'accueil et d'accompagnement des étudiants en situation de handicap de l'Université de Limoges (cf annexe du Service d'Accueil et d'Accompagnement des Etudiants en Situation de Handicap).

Lors de ce premier contact, il est demandé au candidat potentiel d'envoyer un CV et une lettre de motivation à l'IDE pour une première évaluation de sa capacité à répondre aux prérequis de formation.

Le directeur de formation doit émettre un premier avis sur la recevabilité de la candidature (parcours antérieur, niveau de formation acquis...).

Si le premier avis du directeur de formation indique que le candidat ne répond pas aux prérequis d'admission, la candidature n'est pas traitée.

Si le premier avis du directeur de formation indique que le candidat pourrait répondre aux prérequis d'admission, l'IDE informe le SAAESH de la recevabilité potentielle de la candidature de la personne concernée.

Après avis du médecin de l'Université :

* Le DU de droit équin est jugé non adaptable et/ou non accessible : indication au candidat par le SAAESH ou l'IDE, des acteurs et dispositifs de réorientation mobilisable (cf guide pour l'accueil des personnes en situation handicap IDE)

* Si le DU de droit équin l'IDE est jugé adaptable et accessible :

L'IDE prend contact avec l'AGEFIPH afin d'évaluer la possibilité de mobiliser les différents dispositifs permettant au candidat concerné de suivre le DU de droit équin de l'IDE dans les meilleures conditions possibles.

Contact AGEFIPH Nouvelle -Aquitaine, Limoges :

3 Cours Gay Lussac

Immeuble Manager 2- CS 50 297

87008 Limoges Cedex

nouvelle-aquitaine@agefiph.asso.fr

B. Les candidats potentiels au DU de droit équin qui déclarent un handicap ou une situation de handicap potentielle lors de l'entretien candidat par le directeur de formation :

Si la candidature est jugée recevable : réorientation vers Claire BOBIN, Laurie BESSETTE ou Marine VILBOURG, le candidat est de toute façon orienté vers l'Université dans le cadre de la procédure d'accueil et d'accompagnement des étudiants en situation de handicap de l'Université de Limoges (cf annexe du Service d'Accueil et d'Accompagnement des Etudiants en Situation de Handicap - SAAESH)

Après avis du médecin de l'Université :

* Le DU de droit équin est jugé non adaptable et/ou non accessible : indication au candidat par le SAAESH ou l'IDE, des acteurs et dispositifs de réorientation mobilisable (cf guide pour l'accueil des personnes en situation handicap IDE)

* Si le DU de droit équin est jugé adaptable et accessible : l'IDE prend contact avec l'AGEFIPH afin d'évaluer la possibilité de mobiliser les différents dispositifs permettant au candidat concerné de suivre le DU de droit équin dans les meilleures conditions possibles.

Contact AGEFIPH Nouvelle -Aquitaine, Limoges :

3 Cours Gay Lussac
Immeuble Manager 2- CS 50 297
87008 Limoges Cedex
nouvelle-aquitaine@agefiph.asso.fr

C. Les candidats potentiels aux journées de formation et de congrès qui déclarent un handicap ou une situation de handicap potentielle spontanément dès le premier contact (avant ou au moment de l'inscription) :

Lors de ce premier contact, un entretien téléphonique ou des échanges par mail sont proposés au candidat pour une première évaluation de sa capacité à intégrer la formation ou le congrès de l'IDE.

L'IDE s'engage à mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour permettre au candidat de participer à la formation ou au congrès dans les meilleures conditions.

L'IDE prend contact avec l'AGEFIPH afin d'évaluer la possibilité de mobiliser les différents dispositifs permettant au candidat concerné de suivre la formation ou le Congrès de l'IDE dans les meilleures conditions possibles.

Le candidat est orienté vers l'AGEFIPH : Service ressources handicap formation Agefiph Nouvelle Aquitaine à Limoges